

**Justificatifs de domicile acceptés  
pour vos démarches  
« permis de conduire ».**

**I Pour les personnes disposant d'une  
adresse personnelle :**

1. soit un avis d'imposition ou de non imposition
2. soit une quittance de loyer non manuscrite
3. soit une facture de moins de six mois de téléphone fixe ou mobile, de gaz, d'électricité ou d'eau

**II Pour les personnes hébergées ou mineurs hébergés chez l'un des parents, les 3 documents suivants :**

1. Attestation d'hébergement datée et signée de l'hébergeant et de l'hébergé (sauf si mineur)
2. Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
3. Justificatif de domicile de l'hébergeant parmi les documents mentionnés au I

**III Pour les personnes sans domicile fixe, les deux documents suivants :**

1. soit l'attestation d'élection de domicile, soit le livret spécial de circulation, ou le livret de circulation
2. Une facture de moins de 6 mois mentionnées au I;

*Cette liste est exhaustive*

**HORAIRES DES SERVICES**

**Vous pouvez consultez les horaires d'ouverture des différents services de la préfecture sur le site de l'État dans le département**

<http://www.sarthe.gouv.fr>

**Pour tous renseignements sur les horaires d'ouverture et les démarches à accomplir en préfecture, merci d'appeler Allo service public au 3939 ou de consulter le site Internet de l'État dans le département**

**Préfecture de la Loire-Atlantique  
CERT EPE-PCI  
6 quai Ceineray  
BP 33515  
44035 Nantes Cedex 1**



Préfecture de la Sarthe – Place Aristide Briand  
72041 LE MANS Cédex 9  
Téléphone : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09  
Site Internet : [www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)  
Mail: [pref-mail@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-mail@sarthe.gouv.fr)

Mise à jour août 2017



PRÉFECTURE DE LA SARTHE

**DEMANDE DE  
PERMIS DE CONDUIRE  
INTERNATIONAL**

Cerfa n° 14881\*01

**DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL**  
Jus 1 et 2 de la Convention de Vienne sur la circulation routière (1949) (article 106, par. 1) et de l'article 10 du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire

**Manif de remplir ce formulaire à l'encre noire, en lettres capitales sans les accents et sans zéros**

Nom et Prénoms : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Nom d'usage (S'Y a lieu) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : Jour \_\_\_\_\_ Mois \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_ Sexe  Femme  Homme Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Commune de naissance : \_\_\_\_\_ Département de naissance : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le permis de conduire international est la traduction du permis de conduire national, il autorise la conduite des mêmes catégories de véhicules que celui du permis national, il est valable 3 ans, uniquement au départ du territoire national et à condition d'être accompagné du permis de conduire national au cours de sa validité.

Je m'oppose à la redistribution de mes données personnelles à des fins autres que celles pour lesquelles elles sont collectées

Le livret n° 12-17 du 6 janvier 1978 relatif à l'habilitation, au Ripass et aux licences, garantit un droit d'accès à la notification des données relatives aux personnes ou équipes de l'équipe de France national des permis de conduire par voie postale au tel. 0200 ou Code de la route.

Je soussigné(e), le (le) déclarant(e), atteste sur l'honneur que les renseignements et données sont exacts :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

Photos à joindre à la demande :  
Voir notice explicative.

**PHOTOGRAPHIE**

Je souhaite recevoir mon film par courrier

Dans ce cas, vous devez venir de déposer un permis ou permis de conduire au gendarme, en y joignant une enveloppe affranchie au tarif recommandé avec avis de réception, contenant à l'adresse indiquée par le gendarme mentionné sur vos notes et permettant la distribution du recommandé.

Le permis de conduire international est valable 3 ans à compter de sa délivrance.

Tout permis de conduire obtenu irrégulièrement sera immédiatement révoqué sans préjudice des poursuites pénales encourues aux termes des articles 42 et 43 de la loi n° 1100 du 10 août 1981.

**Documents à joindre à votre  
demande et à adresser à la  
préfecture de Nantes  
exclusivement par voie postale**

➤ Formulaire de demande de permis de conduire international (Cerfa n°14881\*01) complété et signé.

➤ **2 photographies d'identité identiques et récentes**, répondant à la norme « documents d'identité et de voyage français ».

➤ **1 photocopie** couleur, recto/verso, au format A4, **du permis de conduire national**, en cours de validité.

➤ **1 photocopie**, recto/verso, au format A4, **d'une pièce d'identité** en cours de validité.

➤ **1 photocopie, au format A4, d'un même justificatif de domicile de moins de 3 mois.**

➤ Le cas échéant, justificatif de la régularité du séjour, justificatif de la résidence normale en France

➤ **1 enveloppe**, libellée aux nom et adresse du demandeur et **affranchie au tarif du recommandé avec accusé de réception**, pour un envoi de 50g, (obligatoire).

**Pour information**

✓ Le permis international est délivré pour **3 ans ou jusqu'à la fin de validité du permis national.**

✓ Il n'est valable qu'à l'étranger, et doit être **accompagné de votre permis de conduire national.**

✓ Il autorise à conduire **les mêmes catégories de véhicules** que celles figurant sur le permis de conduire national.

**Si vous résidez en Sarthe  
VOUS DEVEZ ADRESSER  
VOTRE DOSSIER A**

**Préfecture de la Loire-Atlantique  
CERT EPE-PCI  
6 quai Ceineray  
BP 33515  
44035 Nantes Cedex1**

Notez le numéro du formulaire recommandé que vous avez fourni pour suivre l'envoi à votre domicile de votre permis international sur le site de la poste

**ATTENTION**

**Tout dossier incomplet  
ne pourra être enregistré et sera  
retourné au demandeur.**



**Justificatifs d'identité acceptés pour  
vos démarches  
« permis de conduire »**

➤ La carte nationale d'identité française y compris périmée depuis moins de 5 ans ou étrangère en cours de validité ;

➤ La passeport français y compris périmé depuis moins de 5 ans ou étranger en cours de validité ;

➤ La carte de combattant délivrée par les autorités françaises ;

➤ La carte d'identité ou de circulation délivrée par l'autorité militaire française ;

➤ La carte de ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;

➤ La carte de séjour temporaire, la carte de résident, le certificat de résidence du ressortissant algérien, la carte de ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;

➤ Permis de conduire délivré par un État membre de l'UE au nouveau format européen (modèle carte de crédit).